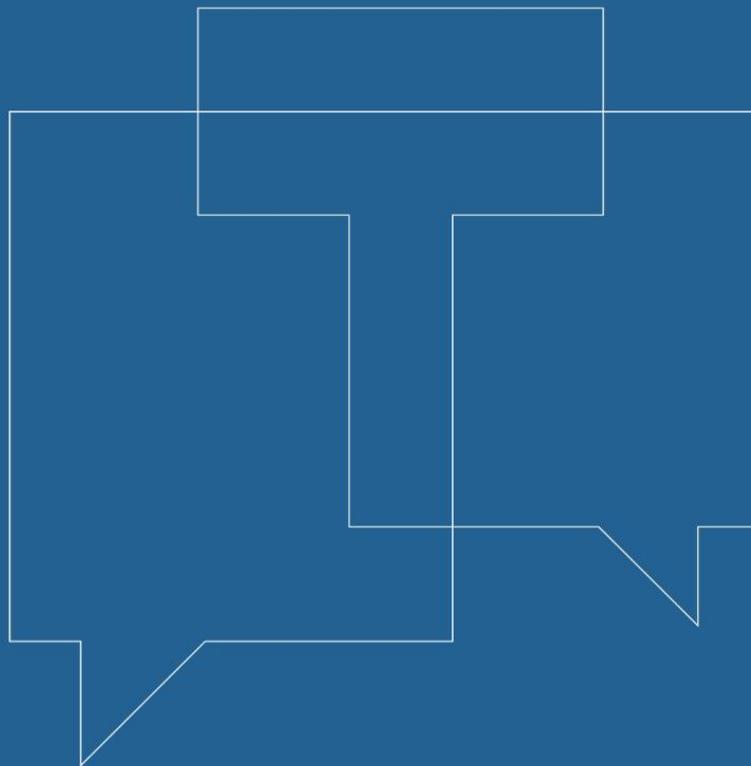


RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de vigilance

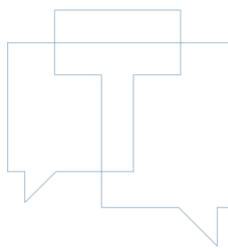
Lieu d'enfouissement de Sainte-
Sophie



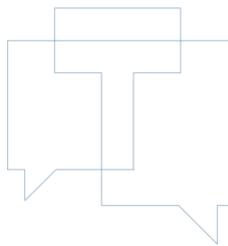
TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Note.....	3
2.	Contexte.....	4
2.1.	Mandat et fonctionnement.....	4
2.2.	Composition du comité.....	5
2.3.	Calendrier thématique annuel.....	7
3.	Travaux réalisés.....	8
4.	Suivi environnemental des eaux.....	11
4.1.	Suivi réalisé au site.....	11
4.2.	Eaux de lixiviation.....	13
5.	Gestion des biogaz.....	13
5.1.	Captage des biogaz.....	13
5.2.	Mise en valeur des biogaz.....	14
5.3.	Suivis environnementaux reliés aux biogaz.....	15
6.	GES.....	15
7.	Projets et suivis liés à la biodiversité.....	16
7.1.	Suivis du projet de plantation de saules (Phytovalix).....	16
8.	Plan de gestion des Matières résiduelles.....	17
9.	Autres dossiers.....	17
9.1.	Fonds de valorisation agricole.....	17
9.2.	Redevances sur l'enfouissement.....	18
9.3.	Travaux usine de GNR.....	18
9.4.	Travaux conduite Énergir.....	19
9.5.	Travaux usine de biométhanisation.....	20
10.	Bilans de l'année 2024.....	20
10.1.	Célébration des 20 ans du comité.....	20
10.2.	Contributions au fonds de fermeture.....	20
10.3.	Contrôle des goélands.....	21



10.4. Bilan annuel des plaintes.....	22
11. Résultats.....	22
Annexe 1 : Calendrier thématique 2024	24
Annexe 2 : Registre des plaintes.....	24



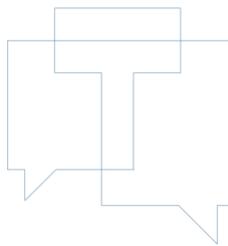
1. NOTE

Le rapport d'activités 2024 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmste-sophie.org



2. CONTEXTE

2.1. MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Il a été mis en place en 2004.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site
- Émettre des recommandations aux gestionnaires de WM pour limiter les impacts du site
- S'assurer du respect des normes applicables

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organismes socio-économiques et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

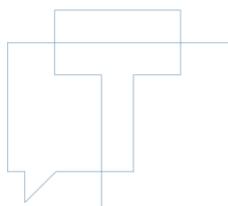
Le Comité se réunit quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux et des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité :

www.vigilancewmste-sophie.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



2.2. COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 : Composition du Comité en date du 31 décembre 2024

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Sainte-Sophie (Présidente du Comité)	Olga Bazusky
	Sainte-Sophie	Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	Robert Proulx
	Sainte-Sophie	André Boucher
	Sainte-Sophie	Claude Lamontagne
	Sainte-Sophie	Ronald Gill
	Saint-Jérôme	Céline Mul
	Sainte-Anne-des-Plaines	André Labelle
Milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	Gilles Bertrand Vacant
	MRC de la Rivière du Nord	Emma Orellana-Pepin
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Alain Blouin
	Municipalité de Saint-Jérôme	Myriam Perrault
	Municipalité de Saint-Hippolyte	Vacant
Groupes environnementaux	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	France Veillette
Organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Nicole S. Joyal Pierre Parent
	Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	Frédéric Alary
Milieu agricole	UPA	Anne-Marie Alary
		Étienne Gauthier

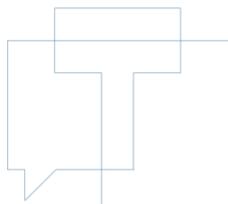


Tableau 2 : Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2024

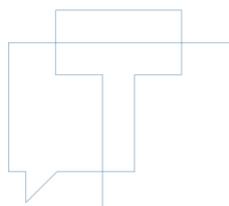
FONCTION	NOM
Directeur des opérations du site de Sainte-Sophie	Marc-André Desnoyers
Ingénieur régional	Daniel Camara
Spécialiste en protection de l'environnement	Ann Claire Caillaud (a quitté en décembre 2024)
Technicien sénior en traitement des eaux	Marc-Olivier Locas
Ingénieur de projet	Jasveer Gooljar
Gestionnaire de projets	Brice Guérel
Superviseur des opérations	Marc-André Verreault
Superviseur des biogaz	Ghyslain Lecours

Tableau 3 : Invités ayant réalisé une présentation en 2024

FONCTION	NOM
Chef d'équipe opérations (Ramo)	Karl Boucher
Technicien en gestion de la faune (Artemis)	Benjamin Gervais
Gestionnaire de projets majeurs (Énergir)	Julie-Anne Goix
Conseiller en relations communautaires (Énergir)	Yvan Martin
Conseillère développement économique et financement AEQ (MRC Rivière-du-Nord)	Kimberly Souk

Tableau 4 : Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2024

FONCTION	NOM
Animation	Alex Craft
Comptes rendus	Virginie Lefebvre



2.3. CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

À propos du calendrier thématique annuel

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivis environnementaux, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

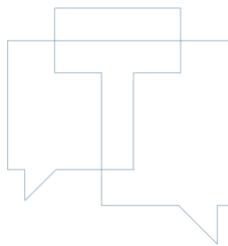
En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Nouveaux thèmes intégrés au calendrier 2024

Deux présentations ont été intégrées au calendrier 2024, soit une présentation du Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) par une représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord ainsi que la présentation du projet de conduite de gaz naturel renouvelable (GNR) par des représentants d'Énergir. Deux points de suivi ont été traités à chaque rencontre, soit :

- Travaux de l'usine de GNR
- Travaux de l'usine de biométhanisation

Le calendrier thématique 2024 complet est disponible en annexe 1.



Carte des zones du site



3. TRAVAUX RÉALISÉS

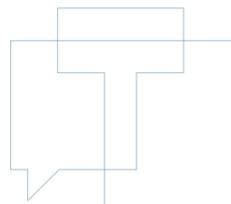
Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Travaux correctifs et préventifs – épisode d'odeurs



En début d'année, WM a annoncé au Comité qu'il y avait eu un épisode d'odeurs nécessitant des travaux correctifs et préventifs, notamment le forage de 11 puits verticaux ainsi que 4 tranchées de 500 mètres.

Les membres se sont interrogés à savoir si de tels travaux seraient nécessaires sur les futures cellules. WM a expliqué qu'ils ont un plan pour modifier la séquence des cellules afin de s'assurer de ne pas avoir à refaire ce genre de travaux. Celui-ci implique de finaliser complètement des zones au lieu d'en ouvrir de nouvelles, afin de limiter le risque d'odeurs.



Construction de la troisième cellule de la zone 6



De janvier à mars 2024, l'excavation de la nouvelle cellule de la zone 6 (CET 3) de 3,4 hectares a été complétée. De mi-avril à septembre, le pompage et la gestion de l'eau se sont faits en continu. La membrane au fond de la cellule a été posée et il reste à installer la pierre et le gabion pour qu'elle soit opérationnelle. La mise en service de la CET 3 est planifiée pour 2025.

Recouvrement final



Du recouvrement final sur 6 hectares a eu lieu en 2024. Ce projet a permis de fermer la zone 5B et de faire le recouvrement de la cellule CET 1 de la zone 6 à 80%.

Recouvrement temporaire

Un projet de recouvrement temporaire a également été effectué afin d'améliorer la captation de biogaz, réduire les odeurs et limiter les gaz à effet de serre.

Le Comité s'est intéressé à la recyclabilité de la membrane utilisée. Il a été expliqué que suite à son utilisation, les restes de membranes sont enfouis dans la cellule, puisqu'elle pourrait être déchirée, ou contaminée par d'autres substances, rendant son recyclage impossible.



Déplacement du poste de pesée



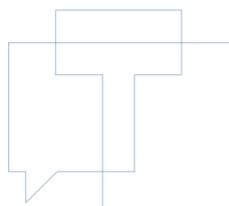
Un projet qui a été discuté à toutes les rencontres fut le déplacement du poste de pesée. Le chemin de contournement a été complété en 2024 et la mise en service est prévue pour janvier 2025. À la suite d'une intervention d'une membre, WM a expliqué que la balance sera la même qu'actuellement, mais 500 mètres plus loin pour éviter le refoulement de camions.

Les membres du Comité se sont également questionnés sur la nouvelle entrée associée au nouveau poste de pesée. Il a été clarifié que l'objectif est que ce soit une sortie dédiée en cas de problématique à la balance et où les camions pourront attendre au lieu de refouler sur la voie publique à l'extérieur de la propriété.

Planification quinquennale

La planification des travaux pour les cinq prochaines années a été présentée à la suite demande du Comité :

- 2024 : construction de la cellule CET 3 de la zone 6
- 2025 : construction d'une nouvelle cellule, qui sera assez grande pour ne pas avoir à en construire en 2026
- 2026 : recouvrement final
- 2027 et 2028 : construction de deux nouvelles cellules



4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

4.1. SUIVI RÉALISÉ AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci et les résultats de 2023 ont été envoyés au Comité par le biais de fiches résumées.

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère (Bureau Veritas). Les résultats sont consignés dans un rapport par un consultant et transmis au ministère le 31 mars de chaque année.

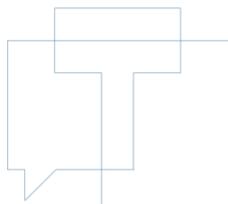
Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

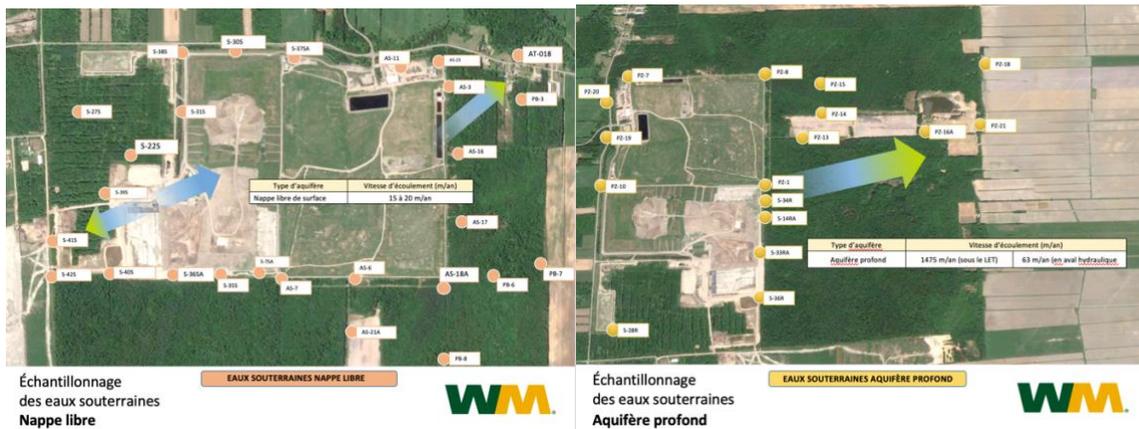
Eaux de surface



Un total de six points d'échantillonnages sont prévus et les résultats révèlent qu'il n'y a aucune problématique et que toutes les normes ont été respectées pour les trois campagnes.



Eaux souterraines – Nappe libre et nappe captive

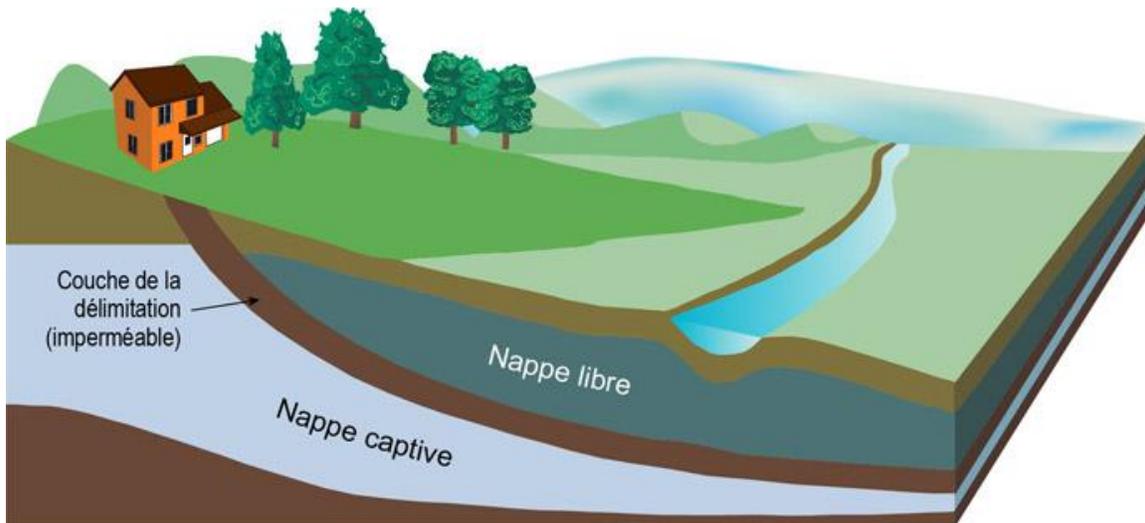


Pour les eaux souterraines, un total de 44 points d'échantillonnages sont prévus pour s'assurer de la conformité de ces eaux soit 27 dans la nappe libre et 17 dans la nappe captive.

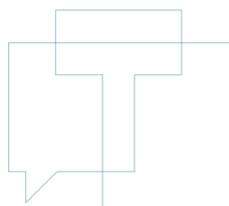
Pour la nappe libre de surface, trois zones ont été établies soit :

- Le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et la zone de plantation de Ramo.
- Le secteur avoisinant le réacteur biologique séquentiel (RBS).
- La zone des phases 4-5-6

Les résultats révèlent que toutes les normes des trois campagnes sont respectées.



© Gouvernement du Québec, 2014
Source : Adaptée d'EC



4.2. EAUX DE LIXIVIATION

Au site de Sainte-Sophie, les eaux de lixiviation sont traitées directement sur le site avant d'être rejetées dans la rivière Jourdain. Une visite des installations de l'usine de traitement des eaux a eu lieu lors de la deuxième rencontre du Comité, durant laquelle le technicien en environnement et traitement des eaux de WM a expliqué le fonctionnement.

Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eau traitée chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux) et le pH.

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, que WM évite de dépasser en tout temps

Aucun dépassement n'a eu lieu en 2023.

Le Comité a voulu en savoir plus sur la couleur de l'eau rejetée. WM a d'abord précisé que la couleur est déterminée par les minéraux restant dans l'eau. Ensuite, il a été expliqué que les normes du REIMR n'incluent pas la couleur de l'eau, mais qu'ils ont plutôt des objectifs au niveau de paramètres à respecter.

Subséquent, un membre a demandé quel était le débit du déversement dans la rivière Jourdain. WM a répondu que le débit est de 550 litres par minute et qu'il est assez lent et contrôlé. Des suivis de pompage sont faits régulièrement pour s'assurer que tout fonctionne adéquatement.

5. GESTION DES BIOGAZ

5.1. CAPTAGE DES BIOGAZ

WM a rappelé au Comité que tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser. Au site de Sainte-Sophie, ils sont captés, puis valorisés ou brûlés depuis 1997, alors que le règlement provincial ne l'exige que depuis 2009.



WM a ensuite expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule afin de capter les biogaz dès le début), qui sont au nombre de 79 en 2024
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule), qui sont au nombre de 223 en 2024

La capacité de captage combinée est de 9 600 pieds cubes par minute. Les tranchées et les puits sont reliés à un système d'aspiration central qui tire le biogaz.

Le recouvrement final et temporaire sont par ailleurs des composantes très importantes au niveau du captage des biogaz.

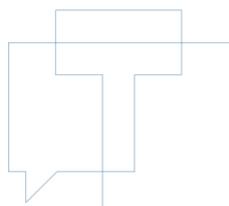
Des questionnements du Comité ont fait surface par rapport au rendement des puits verticaux comparativement aux tranchées horizontales. WM a expliqué que les puits verticaux ont une meilleure efficacité globale due à leur plus longue durée de vie, étant peu affectés par le tassement des déchets.



5.2. MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

Au site de Sainte-Sophie, environ 60 % du biogaz est valorisé à travers l'usine Rolland en haute saison et le surplus est brûlé par les torchères. Éventuellement, grâce à l'usine de GNR, 100% des biogaz seront valorisés.

Des précisions ont été demandées par rapport à l'approvisionnement à l'usine Rolland. WM a clarifié qu'une impasse est survenue en début de saison, mais que l'entente a été reprise jusqu'à la fin de l'année. WM a proposé le maintien de cette entente jusqu'à la mise en service de l'usine de GNR.



5.3. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ



WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives notables. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année, à l'aide d'un appareil portatif indiquant les normes à respecter. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère (500 ppmv - partie par million en volume), WM doit définir un plan d'action pour remédier à la

situation.

En 2024, les relevés n'ont indiqué aucun dépassement pour l'ensemble du site.

Le Comité a voulu en savoir plus sur la procédure terrain lors d'un dépassement. WM a expliqué qu'ils vont reprendre la mesure très rapidement afin de valider le dépassement et faire le calibrage. En cas de fuite, ils poseront de l'argile.

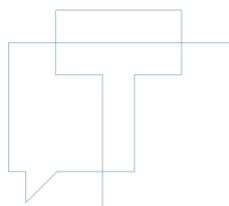
Les membres se sont ensuite interrogés à savoir s'il y a souvent des dépassements au site. WM a expliqué que ce n'était pas le cas et que toutes les mesures en haut de 50 ppmv sont revérifiées.

6. GES

WM a rappelé au Comité que si une personne ou une municipalité gère une installation qui émet dans l'air des gaz à effet de serre (GES) en quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂, elle doit informer les gouvernements provincial et fédéral de ses émissions. En 2023, malgré le fait qu'ils ont reçu une plus grande quantité de déchets, ils ont émis la même quantité de GES, démontrant une amélioration.

Le Comité a questionné le fait que le bilan GES 2023 était le même que l'année précédente. WM a précisé que l'amélioration est due au recouvrement temporaire et à l'augmentation du captage par l'installation de plus de puits. Ils ont aussi réorganisé le plan de séquençage des cellules pour limiter les sections ouvertes, ce qui a grandement aidé.

Une membre a approfondi la question afin d'en savoir plus sur la volonté de WM à s'améliorer au niveau de son bilan de GES. WM a expliqué que l'objectif global de l'entreprise est de réduire leurs GES de 42% d'ici 2032. Le recouvrement temporaire et l'usine de GNR sont des mesures prises dans le but de l'atteindre. À la suite d'une



intervention demandant si c'étaient les deux seules mesures, WM a clarifié qu'en tant que site d'enfouissement, ils gèrent les déchets des autres et n'en produisent pas eux-mêmes, d'où l'importance de minimiser les déchets à la source pour réduire le total d'émissions.

7. PROJETS ET SUIVIS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

7.1. SUIVIS DU PROJET DE PLANTATION DE SAULES (PHYTOVALIX)

Ramo, entreprise spécialisée dans la production de saules, est engagé dans le projet Phytovalix en partenariat avec WM depuis 2018. Grâce à un système d'irrigation, les saules contribuent à traiter le lixiviat généré sur le site. Ramo a présenté au Comité, lors de la visite de site, le processus de tranchée drainante qui récupère le lixiviat provenant des déchets pour ensuite l'irriguer sur la plantation de saules.



Ramo a rappelé au Comité qu'au départ, 1,5 hectare ont été plantés dans le cadre d'un projet de recherche. Par la suite, le système a été converti, menant la plantation à plus de 12 hectares. WM a aussi annoncé que suite aux résultats très concluants du projet, ils détiennent désormais toutes les autorisations nécessaires pour faire le projet à grande échelle sur tous les sites.

En outre, les saules devraient atteindre environ 20 pieds de haut et ils sont récoltés chaque 2 à 3 ans. En réponse à une question d'un membre, Ramo a expliqué que les saules sont valorisés sur le site sous forme de copeaux et qu'ils sont utilisés pour les prochaines plantations.

Le Comité s'est demandé quel serait le pourcentage d'eau utilisé par la plantation de saules à terme. Ramo a précisé que le volume représenterait environ 30 000 m³ de lixiviat par année pour la portion nord, pour un total d'environ 60 000 m³, lorsque l'ensemble des surfaces seront irriguées.



Il a été mentionné que le système d'irrigation se trouvait au milieu de la plantation. En réponse à une action de suivi demandée par le Comité, WM a présenté une photo démontrant l'installation des tuyaux du système, qui a eu lieu à l'automne 2024.



8. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2024, le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été présenté au comité et a fait l'objet d'une présentation détaillée par la représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord. Il a été expliqué que le PGMR est une obligation pour les MRC et doit être révisé tous les sept ans pour se conformer aux règlements, politiques et stratégies gouvernementales.

Le Comité s'est demandé si le PGMR contenait des objectifs contraignants. Il a été expliqué que si un objectif n'est pas atteint, il n'y a pas de punition, d'où l'importance de la volonté des municipalités à changer les choses.

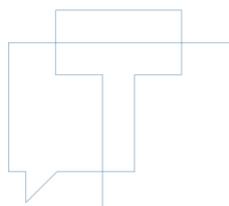
Un membre a poursuivi l'échange en demandant si les municipalités recevaient une redevance lorsqu'elles atteignent les objectifs. La représentante de la MRC a confirmé qu'elles en recevaient selon leur performance en compostage et recyclage.

9. AUTRES DOSSIERS

9.1. FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Une représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord a fait une présentation sur l'état du fonds de valorisation agricole, qui a pour but de dynamiser les activités agricoles au pourtour du LET de Sainte-Sophie et ainsi compenser la perte de terres agricoles.

Il a été annoncé que suite à l'adoption de leur nouvelle politique, le périmètre admissible au fonds a été agrandi dans le but d'augmenter le nombre de demandes. Puisque cela faisait plusieurs années qu'un projet n'avait pas utilisé ces fonds, une membre s'est interrogée à savoir si la MRC faisait la promotion de celui-ci. Il a été mentionné que le mandat de promotion débutera en janvier 2025 avec notamment une infolettre aux entreprises admissibles.



9.2. REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

WM a rappelé au Comité que tous les lieux d'enfouissement au Québec sont tenus de prélever des redevances pour chaque tonne de matières reçues au site afin de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées, rendre les filières de valorisation plus compétitives ainsi que financer :

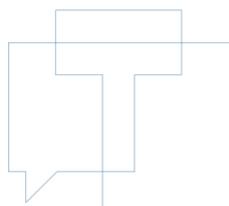
- La préparation, la mise en œuvre et la révision des PGMR, et
- Les programmes de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Ainsi, le Comité s'est penché en 2024 sur les nouvelles modalités et les ajustements apportés par le ministère aux différentes redevances. Les montants sont dorénavant indexés de 2\$ chaque année pour créer un fort incitatif à détourner les matières de l'enfouissement. En 2024, ceux-ci étaient donc de 32 \$ par tonne. Le ministère a aussi ajouté une redevance de 10,66\$ la tonne pour les matériaux de recouvrement journalier alternatif comme les briques et les copeaux de bois. Ceux-ci seront régis par la nouvelle plateforme de Traces Québec. Ces redevances ont pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement.

Les membres ont posé des questions pour bien comprendre le rôle de Traces Québec. WM a expliqué que Traces Québec gèrera la redevance de 10,66\$ pour les sols, mais que WM s'occupera du reste. Il est aussi précisé que l'objectif est que Traces Québec soit en mesure de suivre tous les générateurs de sols contaminés afin d'éviter les dépôts clandestins, même si cela nécessitera plus de surveillance.

9.3. TRAVAUX USINE DE GNR

Au cours des quatre rencontres de 2024, WM a présenté les avancements du projet d'usine de gaz naturel renouvelable (GNR). Ils ont obtenu toutes les autorisations ministérielles et de la CPTAQ nécessaires pour procéder. L'installation des pieux pour les fondations s'est terminée vers la fin avril, à la suite d'un imprévu causant une augmentation du nombre de pieux de 350 à 548.



L'usine aura une superficie de 44 000 pieds carrés et sera la plus grosse usine de GNR en Amérique du Nord.

En automne, WM a reçu les gros équipements, qui ont été installés avant d'ériger la structure. En décembre 2024, les entrepreneurs finalisaient la toiture, pour pouvoir fermer les murs en début 2025. Malgré certains défis, ils projettent avoir une mise en service à temps selon l'échéancier de départ, soit au cours de l'année 2025.



En termes d'échéancier pour la prochaine année, le raccordement des procédés mécaniques par Énergir sera fait de janvier à avril 2025, et ensuite les essais de démarrage auront lieu pour une mise en service au printemps.

Lors de la visite, le Comité s'est questionné sur la capacité de l'usine à traiter le biogaz généré sur le site. WM a confirmé que l'usine a été conçue de sorte qu'elle puisse traiter environ 30% de biogaz supplémentaires que ce qui est traité sur le site actuellement.

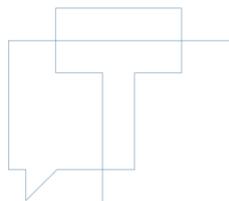


9.4. TRAVAUX CONDUITE ÉNERGIR



Lors de la dernière rencontre de l'année, l'équipe d'Énergir est venue présenter le projet aux membres du Comité. Il a été mentionné que le tracé du projet représente 9.7 km avec une conduite en acier de 6 pouces (15 cm), qui sera raccordée à la conduite de TQM (Trans Québec et Maritimes). Le projet avance bien

selon les échéanciers. Plusieurs échanges ont eu lieu lors de la présentation.



9.5. TRAVAUX USINE DE BIOMÉTHANISATION

WM a rappelé que le projet d'usine de biométhanisation est un projet parallèle et complémentaire à l'usine de GNR, qui a pour but de détourner la matière organique. En 2024, la demande de certificat d'autorisation a été déposée et WM a obtenu les subventions pour ce projet vers la fin de l'année.

En termes d'échéancier, les travaux de relocalisation du stationnement ont débuté à l'automne 2024 et les travaux de construction commenceront à l'automne 2025, avec une mise en service prévue pour fin 2026.

Les membres du Comité se sont d'abord intéressés aux types d'intrants de cette usine. WM a expliqué qu'ils se concentreront sur les matières organiques provenant des marchés industriel et commercial pour débiter. En outre, il a été demandé si l'objectif de zéro matière organique dirigée vers le LET avait été pris en considération dans le plan d'avoir une usine de biométhanisation. WM a précisé qu'ils ont fait des plans optimistes et pessimistes, et qu'ils ont sélectionné le plus réaliste, qui était viable selon ce scénario. Il a été rappelé que l'usine de biométhanisation et l'usine de GNR seront raccordées.

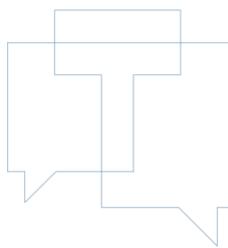
10. BILANS DE L'ANNÉE 2024

10.1. CÉLÉBRATION DES 20 ANS DU COMITÉ

2024 a marqué les 20 ans du Comité de vigilance du LET de Sainte-Sophie. Pour célébrer l'occasion, des membres, anciens et actuels, se sont réunis avant la rencontre pour échanger sur les moments marquants et les accomplissements des dernières années.

10.2. CONTRIBUTIONS AU FONDS DE FERMETURE

WM a remémoré au Comité que les contributions au fonds de fermeture constituent une obligation réglementaire pour tous les sites d'enfouissement. L'objectif est de prévoir des fonds suffisants et accessibles au gouvernement pour maintenir les activités de gestion des eaux usées, du lixiviat et de captation des biogaz jusqu'à 30 ans après le dépôt du dernier déchet. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets qui est propre à chaque site et que le ministère révisé périodiquement.



Pour Sainte-Sophie, les montants sont :

- Taux de 1,20 \$ par tonne depuis novembre 2022, qui sera révisé le 31 décembre 2024
- Montant accumulé en 2024 : 998 498 \$.
- Total accumulé dans le fonds : 34 M\$.
- Montant requis pour 2040 : 65,5 M\$

À la suite d'une action de suivi demandée par les membres sur la gestion des fonds résiduels à l'issue des 30 ans, WM a expliqué que les 30 ans sont simplement la période minimale pour utiliser les fonds. Par conséquent, s'il reste des fonds après 30 ans, ils demeurent la propriété du gouvernement et servent au niveau des suivis à effectuer.

Le Comité s'est également questionné sur la baisse du taux depuis 2022. WM a expliqué qu'ils se réajustent constamment afin de respecter l'objectif de 65 M\$ en 2040 en fonction de l'argent dans le fonds et du rendement de celui-ci. Puisqu'ils étaient en avance sur le montant total, ils ont révisé le taux pour ne pas le dépasser.

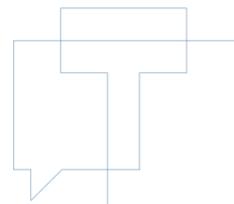
10.3. CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Le contrôle des goélands, octroyé à la compagnie Artemis depuis 2012, est un enjeu important pour un site d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie. Il a été instauré de manière volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation réglementaire de faire un contrôle des goélands. Néanmoins, les goélands peuvent représenter une source de nuisances en raison de leur présence, de leurs excréments et du risque qu'ils déplacent des déchets hors du site.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2024. Ces données montrent que l'affluence annuelle moyenne était de 556 en 2024. Les trois périodes où la présence des goélands est plus importante sont mars, juin et octobre.

Remarquant que les moyennes annuelles sont sensiblement les mêmes depuis les dernières années, un membre s'est demandé si les goélands apprennent à ne plus fréquenter le site grâce à l'effarouchement. WM a expliqué que l'effarouchement est un travail constant, car le goéland est une espèce très intelligente qui sait quand venir sur le site.

Lors de la visite de site, les membres ont pu profiter de la présence d'un technicien d'Artemis pour répondre à leurs questions. Il a notamment expliqué le fonctionnement de l'effarouchement, soit qu'à la vue des ailes d'un prédateur, les goélands ont peur et se déplacent. Il est aussi précisé que l'objectif n'est pas d'éradiquer la population, mais de la contrôler.



10.4. BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Au total, il y a eu trois plaintes en lien avec le passage de camions de déchets sur le rang Sainte-Marguerite. WM a donc mis de la signalisation sur le pavé pour corriger la situation. Subséquemment, une plainte a été formulée en lien avec une file de camions qui s'est formée jusqu'au chemin Val des Lacs. En termes de mesures correctives immédiates, ils ont sensibilisé les chauffeurs et collaboré avec la Ville pour installer un dos d'âne. Cette problématique sera réglée en grande partie lorsque le déplacement du poste de pesée sera terminé en début 2025. Finalement, une plainte a été déposée en lien avec des odeurs de biogaz.

Le Comité a proposé de mettre plus de signalisation pour annoncer les courbes. WM a assuré que la volonté est de mettre en place le plus de mesures possibles pour éviter toute nuisance.

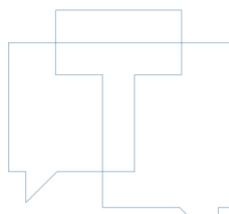
11. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 20 ans. Il informe la communauté de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles. En 2024, le Comité a poursuivi sa vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux (qualité de l'eau, gestion du biogaz) et de la gestion des plaintes. Il a également été tenu informé de la construction et l'aménagement de la troisième cellule de la phase 6.

Un autre sujet d'intérêt fut les travaux de l'usine de GNR et de l'état de la planification des travaux de l'usine de biométhanisation. Le Comité a pu bénéficier de la présence de l'équipe d'Énergir pour connaître l'avancement du projet de conduite de GNR.

Quant au projet de déplacement du poste de pesée, important pour régler la problématique d'accumulation des camions à la 1^{re} rue, le Comité s'est enquis des développements dans les travaux.



En parallèle, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.

L'année 2025 s'annonce elle aussi riche en discussions, alors que les membres suivront la mise en service de l'usine de GNR et de la conduite ainsi que le début des travaux pour l'usine de biométhanisation. Les membres ont aussi demandé de faire un suivi sur la situation des contaminants éternels (PFAS) dans le cadre de la rencontre traitant le sujet des eaux.

ACTUALITÉS

DE L'ART DANS LE HALL!



Si des centaines de photos de ses créations toutes plus sophistiquées les unes que les autres garnissent son album artistique, **Mme Forget se montre humble et s'imuse de nous ravivement devant ses œuvres.**

Native de Saint-Félix-de-Valois, l'artiste s'est installée à Sainte-Sophie voilà un peu moins de 14 ans. Elle n'hésite pas à varier ses moyens d'expression : trikot, crochet, tissage, peinture sur soie ou sur bois. Il y a quelques années, elle s'est mise à des cours d'art visuel offerts par la Municipalité et s'est découverte une véritable passion pour la peinture à l'huile. Ses sujets préférés? « Des coins de cour ». Que ce soient des paysages, des animaux, des portraits ou des nature mortes, elle est toujours heureuse de partager sa passion pour les arts visuels.

Vous souhaitez vous aussi exposer vos créations dans le hall de l'hôtel de ville? Communiquez avec Johanna Fontaine ou Fontaine@sophie.qc.ca pour obtenir de l'information.



WM

CHRONIQUE DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE

Le 19 septembre dernier, le Comité de vigilance s'est réuni pour une troisième fois en 2024, principalement afin d'échanger sur les projets d'usines de gaz naturel renouvelable (GNR) et de biométhanisation, les savoirs ainsi que la performance environnementale.

Le Comité a également souhaité en apprendre davantage sur la durée de vie des géomembranes utilisées dans les cellules et sur le système d'irrigation des usines de Farni, dans le cadre de son partenariat avec WM.

La mise à jour du déplacement de la balance a également été discutée, ce projet visant à résoudre l'enjeu de réajustement des camions sur les routes environnantes de aie. WM a ensuite présenté l'état d'avancement des travaux des projets d'usines de GNR et de biométhanisation, qui suivent leur échéancier de départ.

Finalement, une revue de la performance environnementale a abordé la question et la réduction des lièges, de même que le bilan des GES, suivi d'une présentation complète du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MEC de la Rivière-du-Nord.

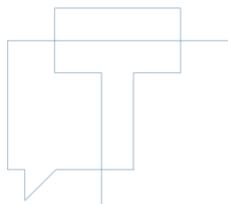
VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ ?

Vous désirez contribuer aux discussions et partager des préoccupations? Quelques sièges sont vacants sur le Comité qui se réunit tous les 15 jours.

Les membres souhaitent rappeler les coordonnées pour joindre WM pour toute demande d'information sur le lieu d'enfouissement ou pour motiver l'invité de séjour au Comité: info@wmm.com / 450 433 2123, poste 222.

Pour plus d'information, il est possible de consulter le compte rendu de la rencontre du Comité, disponible sur le site Internet du Comité de vigilance ou à <http://vigilance-technique-sophie.org>

Le Contact de chez nous
DÉCEMBRE 2024



ANNEXE 1 : CALENDRIER THÉMATIQUE 2024

28 MARS 2024	20 JUIN 2024	19 SEPTEMBRE 2024	12 DÉCEMBRE 2024
Suivi des odeurs Travaux en cours et à venir Redevances sur l'enfouissement Validation du rapport annuel Validation du calendrier annuel	Visite du site Suivi environnemental des eaux Eaux de lixiviation Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité	Performance environnementale Biogaz GES Plan de gestion des matières résiduelles	Fonds de valorisation agricole Bilan de l'année écoulée : Contribution au fonds de fermeture Contrôle des goélands Bilan annuel des plaintes Bilan des travaux Présentation d'Énergir
Publication – journal municipal Actions de suivi Travaux usines GNR & biométhanisation Conduite Énergir Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Conduite Énergir Actions de suivi Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Conduite Énergir Actions de suivi Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Conduite Énergir Actions de suivi Registre des plaintes

ANNEXE 2 : REGISTRE DES PLAINTES

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE D'INTERVENTIONS	RÉSUMÉ – MESURES CORRECTIVES
Camionnage via le rang Sainte-Marguerite	3	Avis ciblé et règles d'accès affichées et partagées
File de camions sur le chemin Val des Lacs	1	Évènement ponctuel qui sera éventuellement corrigé par le déplacement du poste de pesée
Odeurs de biogaz	1	Travaux continuent d'optimisation du réseau de captation.

